

IV. PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIE

Pour atteindre cet objectif global, trois axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de:

- la création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité;
- le développement et la gestion durable des ressources gommières;
- l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs de la filière.

La concrétisation de ces axes stratégiques sera réalisée à travers l'identification des résultats à atteindre dans les prochains dix ans (vision 2012) et la mise en œuvre effective des actions prioritaires retenues et une implication pleine et responsable de tous les acteurs de la filière.

Pour parvenir à la réalisation de nouveaux équilibres socio-économiques et écologiques, les actions envisagées dans la mise en œuvre de la présente stratégie doivent remplir, directement ou indirectement, les deux fonctions liées suivantes, à savoir:

- concourir à la satisfaction des besoins fondamentaux et le développement socio-économique des populations rurales des zones productrices de la gomme;
- agir sur les peuplements naturels et artificiels de gommiers, soit en minimisant ou en éliminant les facteurs anthropiques de leur dégradation, soit en adaptant l'action de l'homme aux contraintes écologiques, ou enfin en maximisant les facteurs d'amélioration de la productivité de gomme et de la mise en valeur des gommeraies.

La démarche ainsi proposée montre que toutes les interventions dans les gommeraies et le long de la filière commerciale de la gomme concourent à concilier les enjeux économiques aux préoccupations écologiques. Ainsi, pour avoir à la fois des effets en terme de profit pour l'homme et en terme de développement forestier, il y a une nécessité de rechercher une concomitance et une concordance dans les actions. C'est pourquoi, la réalisation des activités principales retenues dans les trois axes stratégiques doit s'appuyer sur les deux plates-formes incontournables suivantes:

- le développement et la réalisation des activités de la stratégie sur une base participative;
- le soutien indispensable de la mise en œuvre de la stratégie par la réalisation d'un certain nombre de mesures d'accompagnement.

En effet, la mise en œuvre de la présente stratégie impose une approche participative d'intervention tant au niveau des producteurs qu'au niveau des autres acteurs de la filière (collecteurs, commerçants, bailleurs de fonds, services étatiques et ONG) qui doivent apprendre à mettre en commun leur savoir et leur savoir-faire pour que tous les enjeux de l'approche participative favorisant la promotion de l'auto-développement des producteurs villageois d'une part, et la contribution de la filière au PIB d'autre part.

Toute stratégie nécessite une vision d'ensemble des problèmes directs et indirects qui peuvent influencer sa réussite. Ces problèmes touchent aussi bien les sphères économiques, politiques et techniques, d'où la nécessité de prendre en compte des mesures d'accompagnement dans sa mise en œuvre. Dans ce cadre, une place de choix doit être réservée à la constitution d'un fond de relance de la filière qui soutiendrait l'élan actuel de l'ensemble des partenaires et les premiers efforts subséquents. A ce titre, l'Etat doit jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des partenaires au développement pour soutenir la stratégie par le financement des projets d'investissement déjà identifiés dans les trois grands axes de cette stratégie.

4.1 La création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité

Pour soutenir la création de l'emploi et l'augmentation des revenus à travers une production soutenue d'une gomme de qualité, l'axe stratégique n°1 s'est fixé quatre (4) visions dont la réalisation à court et moyen terme nécessite l'exécution, d'ici 2012, d'un certain nombre d'activités stratégiques.

4.1.1 Vision 2012

Filière consolidée et professionnalisée

Au Niger, l'importante filière qui se développe actuellement autour de la gomme arabique réalisera un chiffre d'affaire de l'ordre du milliard de francs CFA. Cependant, le développement embryonnaire de cette activité ne permet pas de percevoir cet impact de façon concrète, d'où la nécessité d'engager des actions pour sa réorganisation et sa restructuration. Cette restructuration et la réorganisation de la filière

commerciale de la gomme arabique supposent d'abord la création d'un cadre de dialogue permanent entre tous les acteurs identifiés (les producteurs, les collecteurs, les exportateurs, les autres partenaires) autour d'une Association Nationale des Professionnels de la Filière Gomme Arabique; l'organisation des producteurs ruraux et l'adoption des textes réglementaires et fiscaux adaptés au contexte actuel du développement.

Dix mille (10 000) tonnes de gomme arabique de qualité exportées par an

Les résultats de l'évaluation du potentiel gommier du Niger permettent d'arriver à une production soutenue de 10 000 tonnes par an (7 000 tonnes/an pour les peuplements purs et 3 000 tonnes/an pour les peuplements mélangés) d'ici dix ans. La concrétisation de cette vision se fera à travers une gestion durable du potentiel naturel existant; une augmentation du capital de production par la réalisation des plantations de gommier; une modernisation de la production de la gomme à travers le recours aux technologies appropriées d'intensification de la production et une formation accrue des producteurs.

Revenus annuels des populations riveraines des zones productrices de la gomme arabique doublés

Comme la lutte contre la pauvreté est un des objectifs à atteindre à travers la relance de la production et de la commercialisation de la gomme, il est projeté dans les dix prochaines années le doublement net du revenu moyen annuel des populations des zones de production de la gomme à travers la mise en valeur du potentiel gommier du Niger et une organisation de la production et de la commercialisation de la gomme arabique.

Textes réglementaires et fiscaux relatifs aux gommiers et à la gomme arabique redynamisés et réadaptés

Les textes législatifs et réglementaires régissant le gommier et la production de la gomme arabique sont plus ou moins obsolètes et non adaptés au contexte actuel de mondialisation et de libre échange. Aussi, la foresterie de conservation stricte des forêts des années d'avant indépendance, fait place actuellement à la foresterie communautaire de développement par

l'utilisation durable des ressources naturelles. L'objectif de tendre vers une autonomie dans le financement de cette filière impose une redynamisation de la fiscalité et une adaptation des textes régissant la gestion des gommeraies et de la gomme arabique.

4.1.2 Activités principales

La traduction en acte des objectifs fondamentaux de cet axe stratégique passe par la réalisation des activités principales ci-dessous retenues.

Mettre en place un cadre législatif et un système fiscal appropriés et adaptés à la filière gomme

La réorganisation et la restructuration de la production et de la commercialisation de la gomme arabique à opérer s'appuieront largement sur la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion de leurs gommeraies selon les règles économiques et écologiques. Cette restructuration épouserait également les initiatives locales existantes, notamment la Stratégie Energie Domestique.

La réglementation à mettre en place pour accompagner cette restructuration doit tenir compte également et s'inspirer du système fiscal en vigueur dans la filière bois-énergie, notamment en ce qui concerne les modalités d'imposition et les taux fiscaux différenciels à appliquer par palier de la filière indépendamment de l'intensité de l'activité et de la fourchette bénéfices attendus par l'acteur concerné.

Le prélèvement de la taxe pourrait être envisagé lors de la transaction, ce qui estomperait quelque peu les réalités de la taxe et assouplirait son poids sur les acteurs. Les retombées de la taxe seront reparties à tous les niveaux (local, régional et national) de la filière. Les pourcentages à allouer à chaque niveau seraient déterminés de commun accord et tiendraient compte de la législation existante en matière de bois énergie.

Appuyer la mise en place des structures locales de gestion des gommeraies

Dans le but de mobiliser toute la gomme produite naturellement et accroître la production de la gomme arabique en vue de l'exportation d'une gomme de qualité en quantité suffisante, il est envisager l'organisation des populations riveraines des peuplements de gommiers en structures locales de gestion des gommeraies. Il est proposé la mise en

place de 200 structures ou groupements locaux de gestion des gommeraies (dont 100 pour le bassin oriental, 50 pour le bassin central et 50 pour le bassin occidental) d'ici 2012. Des efforts de sensibilisation seront également entrepris pour inciter ces associations à former des fédérations au niveau régional et national.

Cet effort de mise en place des structures chargées de la gestion des gommeraies devrait tenir compte des expériences faites par l'application des approches Gestion de terroirs, notamment pour éviter et résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs. La mise en place de ces structures serait accompagnée par la création des textes législatifs et réglementaires régissant l'octroi des concessions rurales, la gestion communautaire ou individuelle des gommeraies, la taxe portant circulation ou exportation de la gomme, le partage des revenus tirés de toutes les transactions sur la gomme.

La finalité de toutes ces activités est la mise en place effective des structures locales efficientes de gestion des gommeraies couvrant tout le pays dans les dix prochaines années. Dans ce domaine, le Niger détient une large expérience avec les structures locales de gestion des marchés ruraux de vente de bois - énergie.

Maîtriser les technologies de production de la gomme

La maîtrise des technologies appropriées de production de la gomme est l'un des leviers essentiels de la garantie d'une offre d'une gomme de qualité en quantité suffisante. Il s'agit notamment d'une application des techniques:

- de récolte et de pré-traitement des semences des gommiers;
- de production des plants et des plantations;
- de saignée et de récolte de la gomme;
- du traitement et conservation de la gomme (nettoyage, séchage, tri, conditionnement, stockage, conservation); et
- d'entretien et de gestion des gommeraies.

Pour y parvenir, il sera procédé à la mise au point des modules de formation et la conduite de la formation des producteurs en diverses techniques de production de la gomme (de la récolte des semences à l'ensachage de la gomme) et la vulgarisation des outils adéquats de production de la gomme.

Formation des producteurs

Un certain nombre de modules de formation sous forme de fiches techniques ont été élaborés et serviront de base pour la formation des producteurs et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la présente stratégie. La formation des artisans pour la reproduction des outils de production de la gomme (saignée et récolte) est également envisagée. Il est prévu de former dix (10) forgerons identifiés par région.

Vulgarisation des outils et des pratiques de production de la gomme arabique

La vulgarisation sera axée sur l'utilisation des différents canaux et outils de communication afin de conduire les actions d'information et de sensibilisation du public sur la gomme arabique et les techniques et technologies de production de la gomme arabique. Les actions suivantes seront exécutées:

- la diffusion des fiches techniques sur la saignée, le traitement et la conservation de la gomme arabique (nettoyage, tri, conditionnement, stockage, conservation);
- la diffusion des paquets technologiques appropriés (par exemple le SARTOP) au niveau des agents d'encadrement de base (chefs des services d'arrondissements de l'environnement et chefs de poste forestiers) pour appuyer les producteurs locaux. Pour cela, il serait organisé un séminaire d'information et de formation des formateurs par bassin de production de gomme;
- la conduite des campagnes médiatiques d'information et de sensibilisation sur la saignée, les mauvaises pratiques de la saignée, ainsi que sur la nécessité de respecter les périodes de saignée et les principes de récolte séparée de la gomme.

Mettre en place un circuit organisé de commercialisation de la gomme permettant la mobilisation intégrale de la gomme produite

Du fait que la filière gomme arabique repose actuellement sur des pratiques artisanales et des technologies traditionnelles de production de la gomme, la production totale de gomme de nos formations forestières est nettement en deçà de leur production potentielle. La gomme arabique issue de l'exsudat naturel est mobilisée à un taux relativement négligeable du fait de:

- l'accès souvent difficile des zones de production de la gomme;
- la méconnaissance des meilleures technologies et de l'écologie des peuplements assurant la production de la gomme;
- le manque de débouchés pour la vente de la gomme collectée.

La mise en place d'un circuit performant de collecte et de commercialisation de la gomme doit tenir compte de cette préoccupation et œuvrer pour le renforcement des paliers existants en la matière. Il s'agit notamment de:

- prendre des dispositions pour faciliter aux collecteurs locaux ou commerçants intermédiaires l'achat intégral de la gomme collectée au niveau local. La cueillette de la gomme s'effectue en général au niveau des villages ou des campements et concerne les populations sédentaires vivant dans les zones de production et les éleveurs nomades pendant la transhumance.
 - promouvoir la création de nombreux points d'achats ou de comptoirs de gomme au niveau des zones de production. La création des comptoirs constituerait une garantie pour la promotion du commerce de la gomme et augmenterait le volume de la gomme mobilisée. Dans un premier temps, il est proposé de créer et financer 50 points comptoirs d'achats dans les différents bassins de production de la gomme.
 - prendre les dispositions pour faciliter l'acheminement de la gomme collectée dans les comptoirs vers les centres de tri. Il est proposé de créer 10 centres de tri de la gomme au niveau des chefs lieux des régions. Ces centres de tri seraient les centres de regroupement des gommes collectées au niveau des comptoirs d'achat de gomme arabique. Il pourrait également être envisagé la dotation des centres de tri d'une cote au niveau de la bourse de valeur régionale.
 - des commerçants exportateurs qui prennent le relais des collecteurs organisent à leur tour la vente par une redistribution du produit sur les marchés intérieurs des zones non productrices de la gomme, et l'exportation à destination des pays voisins (Nigeria, Burkina Faso) et aux autres pays étrangers.
- La restructuration du circuit à opérer doit être effectuée à travers un large consensus entre tous les intervenants ci-dessus énumérés afin de concevoir un

circuit profitable à tous et qui tienne compte des préoccupations/intérêts des uns et des autres.

Créer et rendre fonctionnel un système de crédits adapté à la filière gomme arabique

Les activités de récolte et de mobilisation de la gomme arabique sont pratiquées dans les périodes mortes de l'année par les femmes et les enfants souvent dépourvus de toutes ressources financières leur permettant de bien conduire cette activité. Aussi, lorsque la gomme est récoltée, l'écoulement au niveau du village pose souvent de problèmes. Le système de crédit adapté à la filière ici proposé porte sur le financement de la campagne qui est envisageable à travers trois niveaux suivants:

- un système de petits crédits de soudure alloués aux groupements des producteurs à titre de soutien à la production de la gomme;
- un système de crédits aux collecteurs ou commerçants déambulants et autres intermédiaires pour faciliter la mobilisation et le redéploiement de la gomme collectée/récoltée dans les villages ou les campements vers les comptoirs d'achat ou points de vente;
- un système de crédits pour appuyer les commerçants exportateurs de la gomme.

Pour qu'ils soient fonctionnels, ces systèmes de crédits doivent être conçus selon les modalités de financement ci-après arrêtés de concert avec les tous les intéressés:

- crédits de soudure alloués aux groupements avec un arbitrage d'un huissier et d'un représentant de l'état: l'arbitrage consisterait à s'assurer que les marges bénéficiaires attribuées pour le paiement sont très proches d'un taux d'intérêt classique bancaire;
- subvention aux grands commerçants producteurs/exportateurs pour la réalisation des investissements (puits, forages, pistes, etc.) au niveau local afin de subvenir aux besoins vitaux des producteurs de la gomme;
- la tierce détention qui est basée sur le principe de nantissement du stock: c'est un contrat entre les transitaires, les banquiers, les exportateurs et/ou les importateurs qui permet à l'exportateur de bénéficier de liquidités auprès des banques pour lui permettre de continuer à financer l'achat de gomme auprès des paysans.

Mettre en place un système approprié de commercialisation en vue de l'obtention d'un label à la gomme du Niger

La commercialisation de la gomme arabique dans le monde est soumise à un certain nombre d'exigences dont la plus importante est une offre soutenue d'une gomme de qualité. Pour conquérir une part de ce marché, un certain nombre de conditions sont indispensables. Il s'agit entre autres d'accroître la quantité de gomme actuellement produite et d'améliorer substantiellement sa qualité à travers la caractérisation de la gomme arabique du Niger ainsi que les autres gommes ou résines par la conduite des analyses biochimiques en vue de la certification de la qualité du produit.

Les activités de lobbying et de recherche des débouchés extérieurs pour la gomme arabique du Niger seront également organisées à travers:

- l'élaboration et la diffusion des fiches techniques sur la gomme arabique et les gommes-résines du Niger; et
- la participation à toutes les foires, les expositions et les rencontres nationales, régionales et internationales sur le gommier et la gomme arabique.

D'autres activités novatrices de conquête de marchés et de commercialisation seront également entreprises afin de:

- donner l'assurance au monde extérieur d'une production de gomme de qualité incontestable (lobbying, label nigérien);
- connaître en temps réel le marché international et régional de la gomme;
- savoir faire les bonnes affaires en vendant au bon moment; et
- s'informer sur les produits (quantité et qualité) que proposent tous les autres pays concurrents producteurs de la gomme arabique.

Créer un système d'information sur le marché de la gomme arabique

La création d'un système d'information sur les marchés de la gomme au Niger consiste à la mise en place des structures de collecte et de diffusion des données avec des modalités propres lui permettant une collecte permanente des informations sur la gomme aux niveaux local, national, régional et international. Ces

informations seront analysées et rendues disponibles pour une diffusion assez large au niveau des acteurs concernés à travers des différents canaux et supports de communication.

En effet, les prix de la gomme arabique sont variables tant au niveau des producteurs qu'à celui des exportateurs, en fonction de l'offre et de la demande de la gomme et aussi souvent selon les sources d'information. Il s'agit donc, à travers le suivi et l'évaluation de l'évolution du marché international de la gomme, de proposer des ajustements, de donner des indications et des orientations pertinentes aux producteurs et commerçants locaux.

Promouvoir les espèces productrices de la gomme arabique

Les activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée visant l'amélioration des connaissances fonctionnelles, phyto-génétiques et écologiques des gommiers doivent être entreprises. Ces recherches permettront de bien cerner les potentiels productifs des gommiers du Niger (périodicité de la gommosse, relation âge du gommier et sa productivité, etc.) en vue d'envisager leur utilisation rationnelle.

Il sera par la suite procédé à un criblage en vue de la sélection des meilleurs sujets productifs (sélection et diffusion des semences de qualité pour accroître les rendements et la qualité de la gomme) pour l'obtention à long terme d'une productivité soutenue, tout en assurant la mise en valeur équilibrée des ressources, de façon à conserver à la gommeraie ses capacités de production et, le cas échéant, ses autres fonctions écologiques.

La promotion des espèces productrices de gomme se concentrera d'abord sur les principales espèces productrices de la gomme arabique qui font l'objet du commerce international, c'est-à-dire notamment de l'*Acacia senegal* dans le cas du Niger.

Une attention particulière serait également donnée aux autres espèces produisant les autres gommes et résines. Il s'agit notamment d'*Acacia seyal* et d'autres espèces, telles que:

- *Acacia sieberiana DC.*
- *Acacia mellifera (Vahl) Benth.*
- *Boswellia spp.*
- *Commiphora africana.*
- *Sterculia setigera Del.*

Assurer la couverture des usages traditionnels de la gomme

La vision globale de la présente stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique est d'assurer une production soutenue d'une gomme arabique de qualité répondant aux normes du commerce international, il n'en demeure pas moins que l'objectif subsidiaire est également d'assurer une couverture nationale des usages traditionnels de ce produit, considérant surtout que nous sommes d'un pays sahélien où la gomme rentre dans diverses formes d'utilisations et des habitudes alimentaires des humains et des animaux (alimentation, pharmacopée, construction, etc.) qu'il faut à tout prix assurer.

Aussi, comme la nature et la qualité de la gomme recherchée pour l'exportation diffèrent de la qualité de la gomme destinée à l'autoconsommation, il n'y aurait donc pas de dualité au point d'en perturber les projections de la présente stratégie.

4.2 Axe stratégique 2: Le développement et la gestion durable des ressources gommières

A travers ce deuxième axe, la présente stratégie vise essentiellement le développement et la gestion durable des peuplements naturels et artificiels de gommiers existants, la création de nouvelles gommeraies par des actions de restauration de terres et d'aménagement des terroirs; l'exploitation rationnelle de l'ensemble des peuplements pour une production durable de la gomme. Cet axe stratégique sert de tremplin à la réalisation, dans les dix prochaines années, de l'un des objectifs fondamentaux de la première composante qu'est l'exportation de dix mille tonnes de la gomme arabique par an.

Pour atteindre cet objectif de développement et de gestion durable des ressources gommières, l'axe stratégique n°2 s'est fixé les trois (3) visons suivantes, soutenues par la réalisation à court et moyen terme des activités stratégiques ci-dessous:

4.2.1 Vision 2012

Un système d'information géographique opérationnel sur les gommeraies mis en place

Il est prévu d'ici dix ans la conception et la mise en place d'un système d'information opérationnel sur les gommeraies. Ce système doit servir à la fois d'un cadre

d'information de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière, et un véritable outil de prise de décisions et de pilotage des politiques et actions envisagées en matière d'aménagement et de gestion des gommeraies.

Deux cent mille (200 000) hectares de gommeraies aménagés

La mise sous aménagement par des techniques de gestion simple et rationnelle de 200 000 hectares de gommeraies est prévue d'ici 2012 dans les trois bassins de production de gomme. Cet aménagement participatif se fera bien entendu avec et au profit de la population riveraine par le biais des structures locales de gestion des gommeraies qui seront mises en place.

Deux cent mille (200 000) hectares de gommeraies créés

Face à la dégradation de plus en plus croissante des ressources naturelles du Niger et à la nécessité de lutter contre la désertification du milieu, il est prévu des actions d'envergure d'afforestation. Aussi, à cause de l'objectif d'une production soutenue de 10 000 tonnes de gomme par an d'ici 2012, il est envisagé la création de 200 000 hectares de gommeraies artificielles. Bien entendu, au rythme actuel d'extension des plantations privées de gommiers et de l'engouement des autorités politiques à produire annuellement des millions de jeunes plants de gommiers, il ne serait pas surprenant que cette dernière vision soit largement couverte avant terme.

4.2.2 Activités principales

Poursuivre la connaissance du potentiel gommier du Niger

La connaissance du potentiel gommier est une activité permanente permettant de mettre à la disposition des décideurs des données d'aide à la décision. C'est pourquoi des dispositifs de parcelles permanentes doivent être installés dans les sites représentatifs de l'ensemble des situations écologiques des peuplements de gommiers. Des études des imageries satellitaires, de photos aériennes et des inventaires ponctuels doivent intervenir de façon permanente pour permettre:

- de mieux cerner le fonctionnement et la dynamique de peuplements de gommiers (type, âge, densité, productivité) et de suivre l'évolution des ressources en gommiers (cartographie du potentiel);

- de collecter les informations nécessaires pour approfondir l'analyse des causes et des effets des différents processus de dégradation des systèmes de production de gomme;
- d'identifier les solutions permettant de faire face à ces phénomènes afin de fournir ainsi aux décideurs forestiers et aux producteurs des données pertinentes pour la prise de décision en vue d'assurer une gestion rationnelle des formations de gommiers.

Par ailleurs, le dispositif de parcelles permanentes de suivi écologique et environnemental des gommeraies à mettre en place doit prendre en compte les connaissances acquises au niveau des sites pilotes existants pour couvrir la diversité écologique de tous les peuplements.

A ce titre, parmi les caractéristiques des systèmes de production de la gomme qui peuvent évoluer dans le temps, il faut surtout chercher à considérer celles qui sont peu liées à la pluviométrie d'une année donnée, donc présentant des changements à moyen et long terme. L'évolution de l'occupation des terres, du couvert végétal ou de la phytomasse aérienne, de la densité des peuplements les plus productifs, de la diversité génétiques, des états de surface, de la démographie doivent être pris en compte dans cette évaluation de la productivité.

Cette dernière option permet à l'ensemble des études phyto-écologiques et phyto-génétiques d'être accompagné par des approches de dynamiques de populations et des peuplements, de génétique écologique, d'écophysiologie fonctionnelle et évolutive.

Mettre en place un cadre institutionnel et juridique sécurisant les investissements dans le domaine

Pour éviter les conflits entre les différents groupes d'intérêts qui gouvernent cette filière, pour prévenir d'autres sources de conflits qui peuvent surgir à l'avenir, et pour garantir la pérennité des investissements dans ce domaine, il est fondamental de procéder à la clarification du cadre juridique et à l'adoption des réglementations en vigueur en la matière aux conditions actuelles et en tenant compte en particulier des modes d'acquisition des terres portant les gommeraies.

Des réformes foncières doivent être rapidement

adoptées, pour garantir une plus grande sécurité aux investissements dans la filière (plantation privée, gommeraies naturelles des collectivités, regroupement des exploitants, etc.). Les principales actions à mener dans cet axe doivent porter sur:

- une adaptation des textes législatifs et réglementaires permettant la sécurisation du droit d'exploitation aux usagers les incitant ainsi à la protection des ressources gommifères existantes;
- l'adoption dans les meilleurs délais du projet de décret élaboré dans le contexte du PCT, sa traduction en langues nationales et sa diffusion rapide en vue de son appropriation par l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les aspects ci-après de son contenu: les différentes catégories de gommeraies, les dispositions visant la protection, l'exploitation et la gestion rationnelle des gommeraies, ainsi que les dispositions pénales en matière de recherche et de poursuite des infractions;
- l'élaboration et l'adoption des textes législatifs et réglementaires portant création et organisation et attributions des structures locales de gestion des gommeraies et des organisations des producteurs à mettre en place en vue de la bonne marche de la filière gomme arabique.

La clarification du statut foncier des gommeraies existantes et des terres à reboiser; l'adoption d'autres mesures incitatives réglementaires (concession rurale, contrat de culture, acquisition négociée de certaines parties du domaine protégé de l'état ou des collectivités par des privés) permettront d'intensifier la production et la commercialisation de la gomme à une cadence assez satisfaisante.

Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagements participatifs de 200 000 ha de gommeraies

Sur la base d'une concertation entre les différents acteurs de la filière gomme arabique (producteurs, cadres techniques et commerçants exportateurs) et du principe de participation de chaque partie dans la gestion durable des gommeraies, des approches et des techniques simples et reproductibles d'aménagement et de gestion des gommeraies doivent être conçues et mises en œuvre en vue de la valorisation des ressources gommières.

A ce titre, les activités techniques (inventaire, études socio-économiques, rédaction du plan d'aménagement, contractualisation de la gestion, etc.) doivent tendre à une viabilité économique et écologique des peuplements et une simplification des plans d'aménagements communautaires participatifs.

La conception et la mise en œuvre des plans d'aménagement de 200 000 hectares de gommeraies prévues dans les dix prochaines années s'inscrivent, non seulement dans l'amélioration de la production de la gomme arabique, mais aussi dans un processus de formation continue et participative permettant d'améliorer progressivement la compréhension des différents acteurs et précisément les producteurs locaux des principes de gestion écologiquement saine et économiquement viable (à moindre coût) des gommeraies ou autres formations forestières.

La démarche à adopter consisterait d'abord à l'obtention et la maîtrise des normes techniques et autres données pertinentes au niveau des sites pilotes permettant aux différents acteurs de comprendre le fonctionnement de ces gommeraies, et par la suite définir ensemble les contours d'une gestion durable de ces peuplements.

En somme, c'est de la concertation et de la planification participative entre les cadres techniques et les structures locales de gestion à mettre en place que ressortiront les informations nécessaires et pertinentes pour l'élaboration des plans de gestion locale de toutes les gommeraies. C'est aussi de cette concertation que le contenu des différentes étapes du plan de gestion et les axes du suivi de l'évolution des peuplements et de la filière d'autre part seraient arrêtés.

Organiser et former les producteurs en vue de la mise en œuvre des plans

La mise en valeur des gommeraies par les populations riveraines se fera d'abord par l'organisation des populations concernées en structures locales de gestion des gommeraies. Des séances d'information et de sensibilisation seront conduites pour clarifier les tenants et les aboutissants des actions à entreprendre, et définir de commun accord ces actions ainsi que les procédures et leur exécution. L'exécution des activités contenues dans les plans de gestion des gommeraies exige des changements de mentalité et de comportements. Il serait également introduit des

techniques et technologies nouvelles d'exploitation des gommeraies.

Des ateliers de formation et d'information seront organisés sur les nouvelles approches, les méthodologies de gestion des gommeraies, les techniques d'exploitation des gommeraies et de la production de la gomme arabique de qualité, etc..

Equiper les producteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion et de l'exploitation des gommeraies, le caractère artisanal des méthodes de production, de collecte et de conditionnement de la gomme serait banni dans l'optique d'une amélioration quantitative et qualitative des produits à proposer au marché international. Des dispositions seraient prises pour équiper les structures locales de gestion en:

- des outils modernes de production et de collecte de la gomme (saignette, outil de récolte) pour tous les producteurs;
- des infrastructures et équipements de commercialisation de la gomme au niveau des gommeraies (comptoirs d'achat ou points de vente; centre de tri de conditionnement et de stockage, etc.).

Réaliser des plantations d'enrichissement dans les parties dégradées

Les actions de plantations d'enrichissement concerneront les parties dégradées des peuplements au niveau desquelles les actions de mesures anti-érosives seront réalisées. Cet effort vise essentiellement à reconstituer la végétation originale qui était constituée de gommiers, soit par les méthodes d'agroforesterie ou l'association des cultures/plantations de gommiers, soit par les méthodes de foresterie par la réalisation des plantations pures.

Protéger la régénération naturelle

En effet, l'aire de distribution des principales espèces productrices de gomme correspond aussi à une zone à vocation agro-pastorale. A travers l'une ou l'autre activité, il serait possible de promouvoir le développement de la régénération naturelle du gommier (bénéfice de l'entretien des semis naturels et la pratique d'une régénération naturelle assistée par les agriculteurs; pré-traitement des graines ayant passé

dans le tube digestif des animaux; dissémination des espèces à travers les parcours et les zones de transhumance).

Si plusieurs solutions possibles existent dans ce cadre, leur application et adoption exigent cependant une grande campagne de sensibilisation et des mesures incitatives adéquates (food for work, prime de régénération, concours des meilleurs paysans protecteurs de la régénération naturelle; attribution d'une contribution pécuniaire au programme villageois de développement de la régénération naturelle du gommier, etc.).

Il s'agira donc de compter sur cette forme de régénération du gommier qui est moins onéreuse pour augmenter la surface des peuplements ou restaurer les parties dégradées des formations existantes de gommiers. Exemple, un objectif modeste de protection de 10 millions de plants de semis naturels de gommiers par an et à l'échelle nationale permettrait de capitaliser d'ici dix ans, une superficie de l'ordre de 250 000 hectares de gommeraies. Le taux de survie naturelle attendu dépasserait largement celui d'une plantation à la seule condition d'en assurer une protection à moyen terme contre la dent du bétail.

Enfin, une autre voie possible pour restaurer les peuplements gommiers serait le semis direct, à l'approche de l'hivernage, des graines pré-traitées dans les parties à reboiser.

Créer 200 000 hectares de gommeraies dans les dix prochaines années

Les études récentes ont démontré que le Niger dispose d'environ 300 000 hectares de peuplements de gommiers répartis dans les trois bassins de production et dont la densité moyenne varie de 30 pieds/hectare à 200 pieds/hectare. Certaines de ces gommeraies sont dans un état de dégradation avancée variable d'une région à une autre et dans une même région.

Il est ainsi prévu la création de 200 000 hectares de nouvelles gommeraies dans les dix prochaines années, soit 20 000 hectares chaque année. Ces plantations seront réalisées prioritairement dans les forêts classées ou protégées (domaine de l'Etat) avec la participation des populations riveraines organisées en structures locales de gestion et formées en techniques de pépinières, de plantations et de

traitement sylvicoles, mais aussi en techniques de production de la gomme (saignée, récolte, conditionnement, etc.).

Produire et planter des plants de gommiers

L'activité de production des plants et de plantations des gommiers sera exécutée aussi bien par les producteurs villageois, les producteurs privés et l'Etat, pour augmenter le capital ligneux sur pied permettant la production soutenue des 10 000 tonnes par an d'ici 2012. L'objectif de planter les 200 000 hectares de gommiers dans les zones favorables n'est qu'indicatif et doit être largement dépassé avec l'engouement et les initiatives en cours au Niger. Dans tous les cas, pour atteindre d'ici 10 ans l'objectif de réaliser les 200 000 hectares de plantations (brise vent, haies vives, plantations en bloc, plantations linéaires, etc.), un minimum d'entretien et de surveillance s'impose au cours des premières années. Des dispositions seront prises dans ce sens par les populations bénéficiaires.

Récupérer les terres dégradées et préparer les terrains à reboiser

Cette activité sera conduite au niveau de toutes les régions à l'exception de celle de Diffa plutôt confrontée au problème d'ensablement. Dans les régions comportant des massifs de glacis comme Dosso, Tahoua et Tillabéry, des grandes actions de récupération mécanisée des terres seront entreprises pour permettre la récupération des 150 000 hectares prévus dans les dix prochaines années. Pour cela l'expérience et les moyens dont dispose le projet PASP, Projet Intégré Keita et Projet Basse Vallée de la Tarka, seront mis à contribution.

Au Niger, le problème d'ensablement des terres de culture et des infrastructures se pose avec plus d'acuité dans les départements de Zinder et Diffa. C'est pourquoi le plus gros effort de lutte dans ce sens sera orienté dans ces deux zones avec cependant quelques actions dans les autres régions comme Tahoua, Tillabéry et Agadez. Un accent particulier sera mis au niveau des sites à haut potentiel agricole (cuvettes, sites de culture de contre-saison) et la protection des infrastructures diverses et des plans d'eau. Il est prévu la fixation mécanique et biologique de 50 000 hectares de dunes dans les dix prochaines années.

Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des nouvelles gommeraies

Les nouvelles gommeraies seront réalisées par une responsabilisation et une implication directe des populations locales. Un plan de gestion sera élaboré pour toute plantation réalisée. Ce plan préciserait entre autres toutes les dispositions à prendre et les responsabilités de toutes les parties concernées en vue de la réussite de ces reboisements. Il s'agit principalement:

- des systèmes de gardiennage à mettre en place;
- des structures locales de gestion des gommeraies à installer;
- des formations sur les techniques sylvicoles d'entretien des plantations à réaliser;
- des formations sur les techniques de saignée et de récolte de la gomme à programmer;
- des méthodes d'exploitation des gommeraies à retenir.

Créer un système d'information géographique relatif aux gommeraies

Les actions à envisager visent la mise en place d'une base de données géographiques sur les peuplements naturels et artificiels des deux principales espèces gommierées à savoir: *Acacia senegal* et *Acacia seyal*.

La base de données ainsi que les couches d'informations de nature diverse (cartographique, démographique, occupation des sols et usages) créées seront constamment mises à jour et serviront de tremplin aux efforts d'amélioration génétique engagés par la recherche forestière, ainsi qu'au suivi permanent de la dynamique et du fonctionnement des peuplements. Les autres espèces productrices des autres gommes et résines doivent être prises en compte au cours de la collecte des données et classées sous la rubrique autres gommes et résines.

4.3 Axe stratégique 3: Le renforcement des capacités des acteurs

Ce troisième et dernier axe stratégique vise le renforcement des capacités de tous les acteurs et partenaires de la filière gomme arabique d'une part, et de toutes les structures publiques et privées impliquées dans la gestion de la filière gomme d'autre part. Avec

une vision 2012 focalisée sur quatre grands domaines, cet axe de renforcement des capacités des acteurs comporte cinq (5) grandes activités dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte de ces visions dans cet avenir proche.

4.3.1 Vision 2012

Acteurs de la filière gomme encadrés et soutenus

La réalisation effective de cette activité de renforcement des capacités de production de la gomme, d'orientation et de coordination des interventions des différents acteurs de la filière gomme arabique nécessite la conception et la mise en œuvre d'un large programme de formation, d'encadrement et de soutien à tous les niveaux des acteurs de la filière gomme arabique. Notamment la mise en place et la formation des structures locales de gestion des gommeraies, la mise en place et le financement des comptoirs et des centres de tri de la gomme arabique. L'encadrement et le soutien à apporter doivent être cohérents et conséquents et d'ordre social, technique, économique et financier.

Structure de coordination et d'animation des acteurs de la filière gomme fonctionnelle

Une structure de coordination et d'animation des acteurs de la filière gomme est érigée. Elle sera sous la tutelle de la Direction de l'Environnement afin de continuer les activités déjà entreprises et pérenniser les contacts déjà établis à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'intérêt croissant à l'égard de l'économie forestière en général, et de la filière gomme en particulier, oblige à créer ce cadre formel dans lequel tous les acteurs nationaux, les partenaires du Niger et le gouvernement se concerteront pour renforcer l'efficacité d'intervention attendue d'ici 2012.

Dans les attributions de cette structure, il serait important d'insister sur les conditions du partenariat et sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les projets intervenants dans ce domaine, les partenaires au développement, les bailleurs de fonds, les commerçants de la gomme et les promoteurs nationaux de la filière d'une part, et entre les acteurs eux-mêmes (producteurs, collecteurs, grossistes, exportateurs, etc.) d'autre part.

Cadre permanent de concertation entre tous les acteurs et les partenaires de la filière gomme arabique instauré

L'intérêt croissant à l'égard de l'économie forestière en général, et des filières des produits forestiers non ligneux comme la filière gomme en particulier, oblige la création d'un cadre formel de concertation entre tous les acteurs nationaux et internationaux intéressés par les produits forestiers non ligneux.

Pour cette raison, il serait érigé (avec rang de service) au sein de la Direction de l'Environnement, une structure permanente de coordination et d'animation de la filière gomme et autres produits forestiers non ligneux. Il serait précisé dans les attributions de cette structure, les conditions du partenariat et la nécessité d'une meilleure coordination entre tous les partenaires (les projets intervenant dans le domaine, les commerçants exportateurs (ASI), les bailleurs de fonds, les promoteurs privés nationaux de la filière, les producteurs ruraux et les cadres techniques chargés d'encadrement à la base des producteurs).

En dépit de la grande médiatisation et de la volonté politique affichée par les plus hautes autorités administratives ces dernières années (financement d'un programme gommiers sur le budget national) pour la promotion de la filière gomme arabique, il y a une nécessité de faire davantage par un engagement solennel à adopter la présente stratégie et toutes les réformes institutionnelles prévues visant à impliquer davantage la société civile, à responsabiliser les collectivités locales et à faciliter l'établissement d'un partenariat cohérent entre tous les acteurs impliqués dans la filière gomme arabique, notamment la gestion des gommeraies et l'accès au financement national local, national et étranger.

4.3.2 Activités principales

Renforcer les capacités des services techniques chargés d'encadrement des producteurs

Le renforcement des capacités de planification et d'intervention de la Direction de l'Environnement et des autres Directions techniques relevant des ministères impliqués passera, dans les dix prochaines années, par la formation et le recyclage de:

- 10 cadres supérieurs pour des périodes allant de 4 à 5 ans de spécialisation (biométrie, sociologie,

économie forestière, écologie, génétique forestière, en commercialisation, etc.);

- 60 cadres techniques (tous niveaux confondus) pour des formations allant de 6 mois à 1 an, dont: 10 en inventaire cartographie, 10 en aménagement forestier, 10 en écologie forestière, 10 en économie forestière, 10 en amélioration phyto-génétique et 10 en gestion environnementale.

Mettre en place un système de formation des acteurs et de vulgarisation des techniques de production de la gomme arabique

Un des objectifs essentiels visés dans la mise en œuvre de cette stratégie est de fournir de l'information destinée aux producteurs et aux décideurs politiques et techniques sous forme d'outils d'aide à la décision.

A chaque catégorie d'utilisateurs correspond un besoin d'informations adaptées et pertinentes. Pour le moment, des fiches techniques à l'usage des producteurs et des agents techniques forestiers sont élaborées pour permettre de synthétiser l'ensemble des informations collectées au cours de ce projet. Cet effort sera poursuivi pour l'élaboration des autres fiches et documents techniques permettant de rendre disponible à tous les utilisateurs les connaissances disponibles dans la filière gomme arabique du Niger. Il serait donc engagé un programme adéquat de formation des populations à la base en techniques de production de la gomme (saignée, récolte, séchage, conditionnement, manutention, tri et ensachage de la gomme).

Un autre programme de formation sera conçu pour les autres acteurs de la filière, notamment les promoteurs privés et les agents d'encadrement de base. Ces formations, qui viseront à rendre performants les animateurs de la filière, toucheront des domaines aussi multiples que variés tels que: les techniques de gestion des coopératives, la vie associative, les techniques de négociation et de recherche des financements, la gestion des investissements, les techniques commerciales et la comptabilité d'exploitation. Ainsi, la mise en place d'un programme de formation et de vulgarisation permettra d'assurer une meilleure circulation de l'information et une maîtrise de la filière gomme par tous les intervenants.

Formaliser la cellule chargée du suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie

La formalisation d'une cellule de coordination et d'animation de la filière gomme au sein de la Direction de l'Environnement constitue une activité d'avant garde pour le suivi de cette stratégie. L'arrêté portant création de cette cellule doit clairement donner sa composition et préciser ses attributions et son rôle dans la mise en œuvre de la présente stratégie. L'appui pour le fonctionnement et l'équipement de cette cellule doit être clairement défini pour lui permettre de bien loger le système d'information sur les marchés de la gomme et le système d'information géographique sur les gommeraies, d'assurer son rôle d'animation et de création d'une synergie entre les différents intervenants dans la filière gomme arabique.

Soutenir le développement du secteur privé et l'organisation et le renforcement de la concertation entre les différents acteurs

Une large campagne d'information et de sensibilisation des autorités publiques à tous les niveaux, des producteurs et autres acteurs et partenaires impliqués dans la filière gomme, devrait précéder l'adoption de la stratégie. Il s'agit de populariser à tous les niveaux de responsabilité publique ou privée, administrative et coutumière, l'esprit de la stratégie et les objectifs de la gestion communautaire des gommeraies au niveau local.

Etape préalable du processus de développement de la mise en œuvre de la présente stratégie de gestion communautaire des gommeraies, la campagne d'information et de sensibilisation doit développer les messages suivants:

- au niveau des producteurs: promouvoir une politique forestière participative; reconnaissance de la légitimité des droits traditionnels de gestion des ressources naturelles des terroirs par les populations rurales; possibilité de jouissance des droits et de développement villageois à travers l'exploitation de la gomme; l'assurance d'une activité génératrice de revenus considérables et réguliers; la lutte contre la pauvreté;
- au niveau des acteurs et autres partenaires: valorisation de la gomme pour qu'elle soit un des principaux produits d'exportation du Niger, la formalisation et la professionnalisation de la filière

gomme arabique afin de générer des revenus et de contribuer au développement socio-économique national;

- au niveau des cadres techniques des autorités locales chargés de l'encadrement des producteurs: l'appui politique et technique indispensable nécessaire pour la promotion de la filière gomme arabique; le rôle d'appui conseil des autorités dans le processus; le respect des normes liées au partage des bénéfices et priviléges (entre l'Etat, les collectivités, les organisations locales de gestion des gommeraies et les producteurs); le rôle des agents forestiers, des conseillers techniques et de l'encadrement de base des producteurs.

Finalement, pour que la dynamique de concertation entre acteurs soit amorcée et soutenue dans l'optique du développement du secteur privé, il y a une nécessité d'un renforcement de la capacité d'auto organisation et d'autogestion des acteurs de la filière par le biais de l'organisation et de la formation des producteurs.

Cette organisation porterait dans les dix prochaines années sur la mise en place de 200 structures locales de gestion des gommeraies et la formation de leurs membres (gestionnaires, trésoriers, commissaires aux comptes, présidents) en techniques forestières et alphabétisation fonctionnelle; de tous les gestionnaires des comptoirs d'achat de gomme créés, en techniques de gestion et de comptabilité; tous les membres des 200 groupements ou structures locales de gestion et des associations professionnelles d'exploitants ou commerçants intervenant dans la filière en technique de vie associative, de gestion, de comptabilité, de commercialisation, etc.

Il faut admettre qu'avec la libéralisation de l'économie mondiale qui ne facilite plus la création de monopole, il est indispensable d'impulser cette dynamique au secteur de la commercialisation de la gomme arabique, pour qu'il soit formé et apte à se restructurer. Cette dynamique se concrétisera par la création au sein de cette filière des organes de concertation, de gestion et de représentation, la recherche de nouveaux débouchés, la promotion de la gomme et de ses dérivés, l'amélioration de la qualité, les conditions d'obtention d'un label de la gomme nigérienne.